

Diethyl ether

32203-1L

Version 1.4

Date de révision
07.09.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Diethyl ether

FDS-nombre : 000000020233

Type de produit : Substance

Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

Nom Chimique : oxyde de diéthyle; éther éthylique

No.-Index : 603-022-00-4

Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119535785-29

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH Wunstorfer Straße 40 30926 Seelze Allemagne	Honeywell International, Inc. 115 Tabor Road Morris Plains, NJ 07950-2546 USA
Téléphone	: (49) 5137-999 0	
Téléfax	: (49) 5137-999 123	
Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:	: PMTEU Product Stewardship: SafetyDataSheet@Honeywell.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)
+1-303-389-1414 (Medical)

Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1
basé

Diethyl ether

32203-1L

Version 1.4

Date de révision
07.09.2018

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Liquides inflammables Catégorie 1

H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

Toxicité aiguë Catégorie 4 - Oral(e)

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 - Système nerveux central

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger	:	H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
		H302	Nocif en cas d'ingestion.
		H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
		EUH019	Peut former des peroxydes explosifs.
		EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence	:	P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
		P260	Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
		P280	Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.
		P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
		P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
		P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Diethyl ether

32203-1L

Version 1.4

Date de révision
07.09.2018

2.3. Autres dangers

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Danger d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
oxyde de diéthyle; éther éthylrique	60-29-7 603-022-00-4 01-2119535785-29 200-467-2	Flam. Liq. 1; H224 Acute Tox. 4; H302 STOT SE 3; H336 EUH019, EUH066	<= 100 %	1*

1* - Pour connaître les limites de concentration spécifiques, reportez-vous aux annexes 1272/2008

3.2. Mélange

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement les vêtements imprégnés et nettoyer le corps minutieusement.

Inhalation:

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Diethyl ether

32203-1L

Version 1.4

Date de révision
07.09.2018

Contact avec les yeux:

Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Protéger l'oeil intact.
Appeler immédiatement un médecin.

Ingestion:

En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée
Mousse
Dioxyde de carbone (CO₂)
Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'échauffement provoque une élévation de la pression avec un risque d'éclatement suivi d'explosion
La distance de retour de flamme peut être considérable.
En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:
oxydes de carbone (CO, CO₂).

Diethyl ether

32203-1L

Version 1.4

Date de révision
07.09.2018

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Eviter la peau sans protection

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Veiller à une ventilation adéquate. Faire attention à l'étalement du gaz au sol (plus lourd que l'air) et à la direction du vent. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Le produit s'évapore facilement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte.

Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

Aspiration sur le site indispensable. Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit. Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une installation antidéflagrante.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Conserver à l'écart du feu, des étincelles et des surfaces chaudes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Avant des opérations de transfert, contrôler que tout l'équipement est mis à la terre. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles. Défense de fumer.

Mesures d'hygiène:

Prévoir des locaux distincts pour se laver, se doucher et pour le vestiaire. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Diethyl ether

32203-1L

Version 1.4

Date de révision
07.09.2018

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:

Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Empêcher les entrées d'air ou d'oxygène (formation de peroxydes). Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépassement	Remarques
oxyde de diéthyle; éther éthylique	INRS (FR) VME	308 mg/m3 100 ppm		Règlement impératif (VRC)
oxyde de diéthyle; éther éthylique	INRS (FR) VLE	616 mg/m3 200 ppm		Règlement impératif (VRC)
oxyde de diéthyle; éther éthylique	EU ELV STEL	616 mg/m3 200 ppm		Indicatif
oxyde de diéthyle; éther éthylique	EU ELV TWA	308 mg/m3 100 ppm		Indicatif

VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

VLE - Valeur limite d'exposition à court terme (VLE):

STEL - Valeur limite à courte terme

TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition

Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utilisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
oxyde de diéthyle; éther éthylique	Travailleurs / Effets aigus		616 mg/m3 200 ppm	Inhalation	
oxyde de diéthyle; éther éthylique	Travailleurs / Effets chroniques		44 mg/kg	Contact avec la peau	

Diethyl ether

32203-1L

Version 1.4

Date de révision
07.09.2018

oxyde de diéthyle; éther éthylique	Travailleurs / Effets chroniques		308 mg/m3 100 ppm	Inhalation	
oxyde de diéthyle; éther éthylique	Consommateurs / Effets chroniques		15,6 mg/kg	Contact avec la peau	
oxyde de diéthyle; éther éthylique	Consommateurs / Effets chroniques		54,5 mg/m3	Inhalation	
oxyde de diéthyle; éther éthylique	Consommateurs / Effets chroniques		15,6 mg/kg	Ingestion	

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
oxyde de diéthyle; éther éthylique	Eau douce: 2 mg/l	
oxyde de diéthyle; éther éthylique	Eau de mer: 0,2 mg/l	
oxyde de diéthyle; éther éthylique	Sédiment d'eau douce: 9,14 mg/kg	
oxyde de diéthyle; éther éthylique	Sédiment marin: 0,914 mg/kg	
oxyde de diéthyle; éther éthylique	Sol: 0,66 mg/kg	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:

Matière des gants: Viton (R)

délai de rupture: > 10 min

Épaisseur du gant: 0,7 mm

Vitoject® 890

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Diethyl ether

32203-1L

Version 1.4

Date de révision
07.09.2018

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:

Tenue de protection antistatique ignifuge.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	:	liquide
Couleur	:	incolore
Odeur	:	caractéristique
poids moléculaire	:	74,12 g/mol
Point/intervalle de fusion	:	-116 °C à 1.013 hPa
Point/intervalle d'ébullition	:	34 - 35 °C à 1.013 hPa
Point d'éclair	:	-45 °C à 1.013 hPa Méthode: coupelle fermée
Température	:	170 °C

Diethyl ether

32203-1L

Version 1.4

Date de révision
07.09.2018

d'inflammation	
Température d'auto-inflammabilité	: 174,85 °C à 1.013 hPa
Limite d'explosivité, inférieure	: 1,7 % (v)
Limite d'explosivité, supérieure	: 48 % (v)
Pression de vapeur	: 587 hPa à 20 °C
Pression de vapeur	: 716 hPa à 25 °C
Densité	: 0,71 g/cm3 à 20 °C
Viscosité, dynamique	: 0,24 mPa.s à 20 °C
Viscosité, cinématique	: donnée non disponible
pH	: Non applicable
Hydrosolubilité	: 64,9 g/l à 20 °C
Solubilité dans d'autres solvants	: Soluble dans la plupart des solvants organiques
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Pow 1,05 à: 20 °C
Densité de vapeur relative	: donnée non disponible
Taux d'évaporation	: donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

donnée non disponible

Diethyl ether

32203-1L

Version 1.4

Date de révision
07.09.2018

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Forme des peroxydes avec l'air.
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.
Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
Exposition à l'air.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants
Acides forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale:

Estimation de la toxicité aiguë

Valeur: 1.215 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée:

donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation:

donnée non disponible

Irritation de la peau:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Méthode: OCDE Ligne directrice 404

Irritation des yeux:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Diethyl ether

32203-1L

Version 1.4

Date de révision
07.09.2018

Méthode: OCDE Ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Espèce: Souris

Résultat: non sensibilisant

Méthode: Ligne directrice 429 de l'OCDE pour les essais

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Danger par aspiration:

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Autres informations:

Les solvants risquent de dessécher la peau.

L'inhalation de vapeur de solvant à haute concentration a un effet narcotique.

Non mutagène dans le test d'Ames.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:

CL50

Essai en statique

Espèce: *Leuciscus idus* (Ide)

Valeur: > 100 mg/l

Toxicité des plantes aquatiques:

CE50r

Espèce: *Desmodesmus subspicatus* (Algue verte)

Valeur: > 100 mg/l

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes:

donnée non disponible

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:

CE50

Essai en statique

Espèce: *Daphnia magna*

Valeur: > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Diethyl ether

32203-1L

Version 1.4

Date de révision
07.09.2018

Toxicité chronique des intervertébrés aquatiques:

CL50

Test de Reproduction

Espèce: *Daphnia magna*

Valeur: 100 mg/l

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:

aérobique

Résultat: rapidement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation ($\log P_{ow} \leq 4$).

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Une bioaccumulation est peu probable.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Diethyl ether

32203-1L

Version 1.4

Date de révision
07.09.2018

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID

UN Numéro : 1155
Description des marchandises : ÉTHER DIÉTHYLIQUE
Classe : 3
Groupe d'emballage : I
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 33
Étiquettes ADR/RID : 3
Dangereux pour l'environnement : non

IATA

UN Numéro : 1155
Description des marchandises : Diethyl ether
Classe : 3
Groupe d'emballage : I
Étiquettes de danger : 3

IMDG

UN Numéro : 1155
Description des marchandises : DIETHYL ETHER
Classe : 3
Groupe d'emballage : I
Étiquettes de danger : 3
No EMS Numéro : F-E, S-D
Polluant marin : non

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Directive 2012/18/CE Listed in Regulation : P5c: LIQUIDES INFLAMMABLES	Amount 1: 5.000.000 kg Amount 2: 50.000.000 kg	

Diethyl ether

32203-1L

Version 1.4

Date de révision
07.09.2018

Centre de contrôle de poison

Pays	Numéro de téléphone
Autriche	+4314064343
Belgique	070 245245
Bulgarie	(+35929154233
Croatie	(+3851)23-48-342
Chypre	n'est disponible
République Tchèque	+420224919293; +420224915402
Danemark	82121212
Estonie	16662; (+372)6269390
Finlande	9471977
France	+33(0)145425959
Grèce	n'est disponible
Hongrie	(+36-80)201-199
Islande	5432222
Irlande	+353(1)8092166
Italie	+39 0649906140
Allemagne	Berlin : 030/19240
	Bonn : 0228/19240
	Erfurt : 0361/730730
	Fribourg : 0761/19240
	Göttingen : 0551/19240
	Homburg : 06841/19240
	Mainz : 06131/19240
	Munich : 089/19240
Lettonie	+37167042473

Pays	Numéro de téléphone
Liechtenstein	n'est disponible
Lituanie	+370532362052
Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500
Malta	n'est disponible
Pays-Bas	030-2748888
Norvège	22591300
Pologne	n'est disponible
Portugal	808250143
Roumanie	n'est disponible
Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166
Slovénie	n'est disponible
Espagne	+34915620420
Suède	112 (begär Giftinformation);+46104566786
Suisse	145
Royaume Uni	n'est disponible

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Diethyl ether

32203-1L

Version 1.4

Date de révision
07.09.2018

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)

Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Corée. Inventaire existant des produits chimiques (KECI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand
Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

oxyde de diéthyle; éther éthylrique	: H224 H302 H336 EUH019 EUH066	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables. Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut former des peroxydes explosifs. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
--	--	---

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL Derived no effect level

PNEC Predicted no effect level

vPvB Very persistent and very biaccumulative substance

Diethyl ether

32203-1L

Version 1.4

Date de révision
07.09.2018

PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.
